

**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2022**

LE CONTEXTE NATIONAL

(situation 01/2022)

Dans le projet de loi de finances pour 2022, la croissance du PIB pour 2021 est estimée à +6%. Le PLF 2022 prévoit un déficit de 4,8 % du PIB et une dette de 116,2 %. Le projet de loi de finances 2022 porte les conséquences des réformes fiscales avec notamment la disparition de la taxe d'habitation.

Une baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en 2022 autour de 4,7 %, est attendue selon les estimations de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP). Intercommunalités de France a détaillé en fin d'année dernière les impacts de cette baisse globale sur les EPCI. Selon son décompte, 62 % d'entre eux auront subi une perte de produit durant les trois ans de crise (2020-2022), majoritairement les plus grandes, métropoles et communautés urbaines. Mais ces dernières sont « néanmoins plus facilement en mesure d'amortir cette baisse, du fait de la diversité de leur tissu d'entreprises, et des mesures de soutien apportées par l'Etat », indique l'association. Le repli monterait tout de même à 560 millions d'euros, passant de 9,763 milliards d'euros en 2020 à 9,203 milliards d'euros en 2022.

L'inflation est l'autre chiffre important de ce début d'année. Avec un niveau inédit depuis des années à 3,4 % sur douze mois, à partir de l'indice des prix harmonisé, il va mécaniquement permettre une valorisation équivalente et donc très sensible des bases locatives (après +0.2% l'an dernier).

L'inflation a une autre vertu sur les budgets locaux : les taux d'intérêt réels négatifs. Avant que les taux nominaux ne finissent peut-être par remonter, les collectivités dont la variation des ressources fiscales est liée à l'inflation ont une belle opportunité d'emprunter à de très bonnes conditions. En jouant sur les phases de mobilisation, sur les indexations et sur les arbitrages entre taux fixes et taux variables, les sectateurs de la gestion active de la dette pourraient bien redevenir d'actualité.

La hausse généralisée des prix alourdit particulièrement le panier des maires, calculé selon un indice des prix des dépenses communales spécifiques. L'inflation subie par les communes entre juin 2020 et juin 2021 (+1,12 %), c'est-à-dire avant l'envolée du second semestre, était en effet « presque trois fois supérieure à celle supportée par les consommateurs (+0,42%) », prévenait La Banque postale lors du dernier congrès des maires, le 16 novembre 2021.

Le secteur local tire déjà depuis quelques mois la sonnette d'alarme sur la forte hausse des prix de l'énergie et des matières premières qui affectent particulièrement les chantiers d'équipements public. Les maires craignent également, au dernier congrès des maires, d'avoir à retarder leurs projets d'investissement, face à la surchauffe des devis et des factures ou par l'allongement de la durée prévue des chantiers.

Si l'inflation et les tensions sur les chaînes d'approvisionnement perdurent, le rebond constaté en 2021 des dépenses d'équipement autour de 13 %, selon la Cour des comptes, pourrait s'essouffler dans les prochains mois.

Grande incertitude : l'invasion de l'Ukraine par la Russie et ses conséquences sur l'économie mondiale vient remettre en cause les éléments précités :

Hausse des prix sur les marchés internationaux de l'énergie et des matières premières, ralentissement de la croissance économique, turbulences sur les marchés financiers mondiaux ...

Quelques mesures de la loi de finances 2022 concernant les collectivités locales

- Une stabilité des dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales à 26,8 Milliards d'euros.

- Un soutien à l'investissement local et au financement des opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), à hauteur de 1,046 milliard d'euros pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 150 millions d'euros pour la dotation politique de la Ville (DPV).

- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) connaît un abondement exceptionnel d'environ 350 millions d'euros. - Le doublement de la dotation "biodiversité" (20 millions d'euros), et une augmentation de 350 millions d'euros pour les contrats de relance et de transition écologique.

- La poursuite du renforcement de la péréquation ; la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmenteront chacune de 95 millions d'euros en 2022 (contre + 90 millions d'euros en 2021) par l'écêtement de la dotation forfaitaire d'une majorité de communes (exactement 20.848 en 2021) et de la dotation de compensation de l'ensemble des intercommunalités.

- Les indicateurs financiers, qui entrent en compte dans le calcul des dotations de péréquation Cela signifie notamment que le potentiel financier communal inclura de nouvelles impositions (droits de mutation à titre onéreux perçus par les communes, taxe sur les pylônes électriques...).

LA SITUATION DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE CU

Source des données présentées : données définitives (CA 2017 à 2020) – CA 2021 : données provisoires au 14/01/22.

Les données financières rétrospectives

LE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

Tous budgets annexes (hors budgets de stocks)

Les recettes réelles de fonctionnement tous budgets augmentent en 2021 de 2.7% (de 298,803 à 307,097 millions), soit 8 294 000 euros. Il est à noter que l'augmentation principale concerne le budget déchets (+ 12,6 %, +5 809 000) en raison de l'augmentation des taux de TEOM consécutive à la hausse du prix de traitement des déchets et à l'augmentation des volumes de déchets ; la seconde augmentation significative concerne le budget transport (+10.3%, 3 393 000 euros). Cependant, cette augmentation intervient après une baisse de 7.2% entre 2019 et 2020.

Par conséquent, pour l'analyse et la préparation budgétaire 2022, les ressources de ce budget sont considérées comme stables.

Pour le budget principal : les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 165.4 millions d'euros, en quasi stabilité depuis 4 ans (165 millions d'euros en 2020). L'évolution des impôts et taxes (73) du budget principal est également quasi stable sur les derniers exercices, 123 034 M€ en 2021 (122 324 M€ en 2020).

La répartition des ressources fiscales se modifie significativement suite à la réforme de la taxe d'habitation. Les 41,4 millions correspondent à la part de TVA désormais versée par l'Etat aux intercommunalités.

Les dotations et participations sont quasi stables depuis 2017.

Pour les budgets de l'eau : les recettes réelles de fonctionnement sont en légère augmentation sur les 2 derniers exercices. Le total 2018+2019 = 57,295 millions ; le total 2020+2021 = 59.050 millions (soit +3%).

Pour le budget déchets : les recettes réelles de fonctionnement sont en forte augmentation (+ 12.6 %) en raison de l'augmentation des taux de TEOM décidée pour faire face à l'augmentation des coûts de traitement et des volumes de déchets produits.

Pour le budget transport : les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 36.3 M€ dont 30.6 M€ correspondant à la taxe mobilité et 5.5 M€ de transport scolaire des collégiens et lycéens versés par la Région qui détient la compétence (le transport étant assuré par le délégataire de PMM. En 2020, les montants respectifs étaient de 32.9 M€ dont 27.4 M€ taxe mobilité et 5.4 M€ transport scolaire.

Pour le budget ZAE : les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 9.7 M€ dont 5.8 M€ de ventes de terrains aménagés et 3.3 M€ de subventions du budget principal vers le budget annexe.

Pour le budget immobilier d'entreprises : les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 4 M€ dont 3.1 M€ correspondant aux produits des ventes de bâtiments et aux subventions du budget principal.

Pour le budget GEMAPI : les ressources réelles de fonctionnement sont stables, elles correspondent à la taxe GEMAPI : 6.2 M€ ; 6.3 M€ en 2020.

Le conservatoire : les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 10.8 M€ (10.9 M€ en 2020). 9.9 M€ correspondent au versement de la subvention du budget principal vers le budget annexe et 0.8 M€ correspondent au versement des usagers.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour le budget principal : les dépenses réelles de fonctionnement sont stables sur les derniers exercices : 131.9 M€ au CA 2021 répartis comme suit :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Moyenne CA 2018-2020	2021/moyenne 2018 2020
Charges à caractère général	14 959 340	16 860 306	15 209 732	15 159 270	15 591 253	15 743 103	-0,96%
Dépenses de personnel (D012)	35 920 669	27 605 448	27 202 057	27 617 270	28 015 625	27 474 925	1,97%
Autres charges de gestion courante (D65)	15 153 707	15 131 780	14 028 310	14 942 037	15 289 142	14 700 709	4,00%
Atténuation de produits (D014)	47 529 251	50 967 267	52 290 853	51 678 504	48 424 788	51 645 541	-6,24%
D66 +D67 + D68	10 935 019	18 988 885	20 247 180	23 358 085	24 588 917	20 864 717	17,85%
Total	124 497 986	129 553 686	128 978 132	132 755 166	131 909 725	130 428 995	1,14%

Comme l'indique le tableau ci-dessus, les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal n'évoluent que de 1.14 % par rapport à la moyenne 2018-2020 alors même que les subventions aux budgets annexes (et, marginalement, les charges financières) ont sensiblement progressé (+ 17.85%).

Ces chiffres témoignent d'un effort constant de bonne gestion et de maîtrise des coûts dans l'ensemble des services de la structure.

Tous budgets annexes (hors budgets de stocks)

Les dépenses réelles de fonctionnement, tous budgets annexes hors budgets de stocks, s'établissent à 112 173 K€ en 2021, contre 104 604 K€ en 2020, 104 105 K€ en 2019 et 101 813 K€ en 2018.

Les hausses sensibles en 2021 par rapport à la moyenne 2018-2020 concernent principalement :

- Le budget GEMAPI (+ 187%) en raison des versements réalisés au syndicat de bassin dans le cadre de l'opération Chenal vert à Canet ;
- L'augmentation sur le budget déchets (+ 7%) en raison de l'augmentation du volume et du prix de traitement des déchets (versement au Sydetom) et le coût des contrats de prestations de services aux communes liées aux comportements inciviques (nettoyage des déchets déposés hors des bornes)
- Sur le budget 09 (immobilier d'entreprises), la moyenne 2018-2020 est sous-estimée en raison de la correction des écritures crédits baux engagées ces dernières années. Il n'y a pas de dépense supplémentaire effective.

Evolution charges de gestion (011), tous budgets hors stocks

Les charges de gestion (011) connaissent peu d'évolution sur les derniers exercices sauf augmentation du budget déchets comme expliqué ci-dessus. 54 344 K€ en 2021 contre 48 170 K€ en 2020 et 46 732 K€ en 2019.

Evolution des dépenses de personnel (012) tous budgets (y compris conventions de gestion) :

53 072 K€ en 2021 contre 52 687 K€ en 2020 et 52 068 K€ en 2019.

Evolution des autres charges de gestion courante (65), tous budgets :

Les autres charges de gestion courante (65) augmentent très sensiblement ces dernières années : 54 346 K€ en 2021, 49 078 K€ en 2020, 47 603 K€ en 2019.

L'augmentation la plus nette est liée aux versements du budget GEMAPI vers les syndicats de bassin pour le projet Chenal vert. Sur le budget principal, l'essentiel du 65 est constitué par les contributions SDIS.

Evolution 66, charges d'intérêts tous budgets avec budgets de stocks

Les charges d'intérêts, 16.5 millions tous budgets en 2021, diminuent sensiblement en raison du remplacement d'anciens prêts plus coûteux par des prêts récents moins coûteux : 16 538 K€ en 2021, 17 758 K€ en 2020, 18 280 K€ en 2019.

Evolution 67, charges exceptionnelles, tous budgets

Les charges exceptionnelles correspondent presque totalement aux subventions du budget principal vers les budgets annexes :

- 18 358 K€ en 2021 dont 17 057 K€ de subventions du budget principal
- 16 624 K€ en 2020 dont 15 305 K€ de subventions du budget principal
- 13 477 K€ en 2019 dont 12 361 K€ de subventions du budget principal.

Ce poste augmente sensiblement sur les derniers exercices en raison :

- De la création du budget conservatoire en 2018 (et donc l'isolement des dépenses liées à cette équipement, nécessitant automatiquement un versement de l'ordre de 10 millions)
- De la prise en compte des corrections comptables à faire sur les crédits baux, ce qui a nécessité des subventions significatives sur le budget bâtiment d'entreprises ;
- De la nécessité pour le budget principal de contribuer au remboursement des emprunts portés sur le budget ZAE, dans le cadre de la politique menée en faveur du développement économique du territoire.

Les 1.281 millions de charges exceptionnelles sur le budget bâtiments économiques correspondent à des annulations de titres liées aux régulations de crédits-baux.

L'épargne nette

L'épargne nette est un indicateur important concernant la santé financière des budgets publics. En effet elle représente, une fois réglé le quotidien, les intérêts et le capital des emprunts existants, la somme que la collectivité a la possibilité de dégager pour financer son investissement (hors nouveaux prêts ou nouvelles subventions).

Cet indicateur n'est pas significatif sur les budgets suivants :

- Sur les budgets de stocks (ZAE et zones immobilières), les travaux sur les zones étant enregistrés en fonctionnement, on ne peut pas considérer, comme dans les budgets classiques, que la ressource « tirée du fonctionnement » va financer l'investissement ;
- Sur le budget immobilier d'entreprises, les corrections comptables liées à la régularisation des crédits baux de ces dernières années rendent inopérant l'indicateur d'épargne nette. Ces corrections seront terminées en 2022 ;
- Sur le budget conservatoire, car la ressource provient en quasi-totalité du budget principal.

Pour le budget principal : l'épargne nette est de l'ordre de 15 millions sur les derniers exercices. Elle est utilisée pour permettre la réalisation d'investissements réels d'un montant de l'ordre de 60 millions par an.

Pour les budgets de l'eau : l'épargne nette totale est de l'ordre de 5 millions sur les derniers exercices

Pour les budgets déchets, transports et GEMAPI : l'épargne nette s'établit respectivement à 4.6 millions, 5.6 millions et -2.8 millions. Il faut souligner que si l'épargne nette du budget GEMAPI s'est trouvée négative en 2021, c'est en raison de versements très significatifs réalisés pour l'opération Chenal vert, sur cet exercice, alors que la ressource avait été « accumulée » sur les exercices précédents. Il ne s'agit pas d'un signe structurel de difficulté du budget.

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement (hors dette) s'établissent tous budgets à :
93 499 K€ (75 412 K€ en 2020).

A ces chiffres, il faut ajouter les travaux réalisés sur le budget ZAE (mais qui sont inscrits en fonctionnement au 011) : 4.8 M€ en 2021, 3 M€ en 2020.

Par conséquent, en 2021, Perpignan Méditerranée Métropole a réalisé près **de 100 millions d'investissements réels.**

Pour information, parmi les dépenses d'investissement, sur le budget principal, le 204 représente des subventions d'investissement versées principalement soit aux communes (pour participer aux projets communaux via des fonds de concours), soit aux organismes HLM pour participer à la construction de logements sociaux. Il y a également dans cette enveloppe des participations de PMM, en investissement, pour des projets structurants sur le territoire (aéroport, axe routier important, etc...).

Le montant 2021 est de 11 736 M€, contre 8 945 M€ en 2020 soit + 31.2%.

L'ENDETTEMENT

L'état de la dette tous budgets, vision rétrospective

La dette tous budgets s'établit au 31/12/2021 à 583 739 790 M€ contre 582 809 969 au 31/12/2020.

Un emprunt obligataire, d'un montant de 19.7 millions d'euros, a été contracté en 2013. Détenu auprès de la CACEIS, il sera remboursé in fine le 7 novembre 2022. Depuis 2013, chaque année une provision de 1.9 millions d'euros est passée. Fin 2021, 17.6 millions d'euros ont été provisionnés.

La dette totale avec emprunt obligataire est donc de 603 439 790 M€.

L'endettement par habitant (en prenant la population DGF 2020, 302 285 hab.) s'élève à :

- 1 931 euros, tous budgets, sans emprunt obligataire
- 1 996 euros, tous budgets, avec emprunt obligataire.

Pour cet encours, comme indiqué précédemment, les charges financières s'établissent à 16,5 millions d'euros en baisse sensible par rapport aux derniers exercices. Cela s'explique par la possibilité qu'a la collectivité de s'endetter ces dernières années à des taux beaucoup plus bas qu'il y a 10 ans : l'encours est stable mais les anciens prêts, plus coûteux, sont remplacés par des nouveaux prêts, moins coûteux.

Tous les emprunts contractés ces dernières années sont à taux fixe.

L'encours est réparti chez une dizaine de prêteurs. Les encours les plus importants sont au Crédit Agricole (103 millions de capital restant dû), à la Caisse des Dépôts et Consignations (110 millions), au Crédit Foncier (101 millions), à la CFIL (176 millions) et à la Caisse d'Épargne (57 millions).

La dette tous budgets, vision prospective

A l'échéance de 25 ans, la diminution de l'encours est linéaire alors que les échéances présentent un décrochage en 2028.

La capacité de désendettement

En raison de la bonne tenue de l'épargne brute sur les derniers exercices, la capacité de désendettement (*encours de dette / niveau d'épargne brute*) du budget principal est comprise entre 8 et 9 ans sur les derniers exercices (9.03 ans pour l'année 2021 avec les données provisoires du compte administratif).

Ce ratio est sensiblement inférieur au seuil d'alerte de l'Etat (12 ans).

Les ressources humaines

Les effectifs Au 31 décembre 2021

Les effectifs de Perpignan Méditerranée sont composés à 84,37% par des agents statutaires (+ 0,18 par rapport à 2020). Les agents contractuels de droit public représentent 14,60%. Quant aux emplois aidés, ils représentent 0,46%, soit 31,34% de moins qu'en 2020.

L'évolution du chapitre 012 (dépenses de personnel), tous budgets

Elles s'établissent à 53 072 K€ pour 2021, 52 687 K€ pour 2020 et 52 068 K€ pour 2019.

Les principales masses sont portées :

- Par le budget principal (environ 27 millions, dont 16 millions de conventions de gestion) ;
- Par le budget déchets (environ 11.5 millions)
- Par le budget conservatoire (environ 9.6 millions).

Les dépenses de personnel liées aux conventions de gestion oscillent entre 15 et 16 millions sur les derniers exercices. Elles représentent plus de la moitié du 012 du budget général.

Les dépenses de personnel hors convention de gestion sont de l'ordre de 37 millions (53 millions moins 16 millions) sur les derniers exercices :

Les autres dépenses liées aux ressources humaines, hors 012

Il s'agit principalement des dépenses du chapitre 011 : formation des agents, frais de missions et de déplacement, prestations extérieures (réservation des 5 places de crèche, retranscription des commissions consultatives) et annonces et insertions. Pour l'année 2022, la demande de crédit global est identique à 2021.

Les prévisions pour le 012 tous budgets, hors conventions de gestion

Hors conventions de gestion, en ayant pris en compte d'une part les prévisions de départ et d'autre part les besoins de recrutement identifiés par les élus sur chaque périmètre de politique publique, le budgété 2022 tous budgets est en augmentation de 2.78%.

ANNEE 2021 (budget voté) : 38 170 544 €

ANNEE 2022 (budget prévisionnel) : 39 231 356 €

Evolution : 2,78%

Cette évolution des dépenses est pondérée par des recettes, notamment les remboursements de mises à disposition d'agents dans le cadre des transferts de compétences (Voirie, Tourisme, GEMAPI), ou simplement de droit commun. Le montant de l'ensemble des recettes attendues pour l'année 2022 est estimé à 1 062 000 €.

Les orientations budgétaires pour 2022

Les principales hypothèses de construction du budget principal

Dans le cadre de la préparation budgétaire, à la date du 14 janvier 2022, il est prévu les évolutions suivantes sur le budget principal :

Libellé	BP 2021 + DM	CA 2021	BP 2022	Evolut budgété 2022/2021
RECETTES DE GESTION	158 358 870	161 715 249	163 541 113	3,27%
Produits des services (70)	1 834 700	1 536 582	1 463 103	-20,25%
Impôts et taxes (73)	123 171 353	123 033 538	125 584 418	1,96%
Dotations et participations (74)	31 638 415	35 479 691	34 744 790	9,82%
Autres produits (75)	1 529 402	1 528 955	1 564 802	2,31%
Atténuation de charges (013)	185 000	136 483	184 000	-0,54%
DEPENSES DE GESTION	111 657 372	107 320 808	112 019 907	0,32%
Charges à caractère général (011)	16 878 148	15 591 253	17 388 460	3,02%
Dépenses de personnel (012)	28 307 736	28 015 625	29 951 010	5,81%
Atténuation de produits (014)	50 101 710	48 424 788	48 377 747	-3,44%
Autres charges courantes (65)	16 369 778	15 289 142	16 302 690	-0,41%
EPARGNE DE GESTION	46 701 498	54 394 441	51 521 206	10,32%
Intérêts de la dette existante	7 780 296	7 531 909	8 130 000	4,49%
Sub budgets annexes § provisions	15 009 145	13 446 110	16 220 000	8,07%
EPARGNE BRUTE (CAF)	23 912 057	33 416 422	27 171 206	13,63%
Remb capital dette existante	18 897 197	18 776 268	22 100 000	16,95%
EPARGNE NETTE (CAF NETTE)	5 014 860	14 640 154	5 071 206	1,12%

Les hypothèses sur les recettes prennent en compte l'évolution des bases (3% en moyenne au niveau national) et une évaluation prudente de la nouvelle quote-part TVA. Pour les autres postes, l'exécuté 2021 sert de référence.

Concernant les dépenses de gestion, l'évolution des charges à caractère général est limitée à 3%, sur un niveau proche de l'inflation, pour assurer la meilleure maîtrise des coûts. Les dépenses de personnel augmentent sensiblement en raison de nouvelles règles de répartition des effectifs entre budget principal et budgets annexes. Les atténuations de produits baissent en raison de la fin des reversements issus du budget déchets. Les autres charges de gestion courante sont budgétées au même niveau qu'en 2021. Avec ces hypothèses, l'épargne nette budgétée est identique à celle de 2021.

Au 14 janvier 2022 : les subventions nécessaires pour équilibrer les budgets annexes sont estimées au total à 17 977 358 € contre 17 448 320 € de crédits votés en 2021.

Au 14 janvier 2022, le montant d'investissements réels inscrits sur le budget principal est évalué à 91 millions d'euros.

Les principaux projets d'investissements envisagés sont:

Entretien des voiries communautaires (500 000 €)

Entretien des ouvrages d'art + diagnostic (150 000 €)

Perpignan - Chemin de la Roseraie Tranche 1 (400 000 €)

Canet – Boulevard de las Bigues (500 000 €)

Canet – Demi échangeur Ouest du Pôle Nautique (500 000 €)

Saint-Hippolyte – Démarrage des travaux de l'Avenue Derroja (800 000 €)

Villelongue de la Salanque – Avenue Littoral (400 000 €)
Le Barcarès (démarrage) : giratoire et passage inférieur RD 83 (1 million en 2022)
Ste Marie - Requalification de l'avenue des Marendes : (3.85 millions d'euros sur 3 ans)

Pistes cyclables :

Plan vélo : 7 itinéraires du plan vélo études/travaux : 2.5 millions de crédits nouveaux
Conventions à intervenir avec le conseil départemental des P-O : 230 000 €
Hors plan vélo : Entretien des pistes cyclables existantes (200 000 €)

Zones d'activité économique et développement économique :

Gros entretien des voiries ZAE : 2 millions d'euros
Perpignan – Chemin de la Fosseille : Sécurisation cheminements doux (650 000 €)
Travaux irrigation Pezilla (3 millions d'euros)

Cimetières : Démarrage Travaux le Soler et Canohès (640 000 €)

Démarrage étude Bompas (40 000 €)
Aides aux communes (20 000 €)

Les orientations financières pour 2022

Les résultats financiers 2021 témoignent de l'effort de gestion réalisé ces dernières années :

- Stabilité de l'endettement tous budgets ;
- Stabilité de la dépense 011 tous budgets sauf contraintes obligatoires d'augmentation du prix et du volume de traitement des déchets ;
- Stabilité de la dépense 012 tous budgets ;
- Stabilité de l'épargne nette sur le budget principal ;
- Recherche systématique de l'équilibre interne sur chacun des budgets annexes.

En dépit des incertitudes économiques et sanitaires, la stratégie proposée pour 2022 consiste à maintenir ces principes de bonne gestion, **tout en engageant un fort mouvement d'investissement pour le territoire.**

* **Objectif 1 : Maintenir un niveau d'épargne permettant à la communauté urbaine de mener une politique ambitieuse d'investissement :**

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en prenant en compte l'inflation ;
- Pas d'augmentation de la fiscalité ;

* **Objectif 2 : Maintenir un fort niveau d'investissement** pour assurer les meilleures conditions au développement du territoire

- Sur le budget principal : hypothèse de 91 millions budgétés dont :
 - 31 millions pour la voirie communale ;
 - 17 millions pour les subventions d'investissement 204 (dont fonds de concours aux communes)
 - 4 millions pour le logement social - 3,3 millions pour le pluvial, etc..
- Sur les budgets annexes : hypothèse de 50 millions budgétés dont 30 millions pour l'eau (y compris Gemapi), 6,7 millions de travaux sur les zones d'activité, etc..

Au vu des ambitions portées sur chaque compétence de la communauté urbaine, les estimations d'emprunts nécessaires au 14 janvier 2022 sont les suivantes :

- Sur le budget principal = 45 millions d'euros
- Sur les budgets annexes = 17,6 millions répartis ainsi à ce stade de la préparation budgétaire :

INVESTISSEMENTS REELS					
BUDGET	BUDGET 2021	Réalisé 2021	DEMANDES 2022 + REPORTS	Emprunt 2022 nécessaire	Capital 2022 remboursé
BUDGET PRINCIPAL	101 260 855,65	57 358 490,64	91 046 778,54	45 142 160,10	22 100 000,00
INVESTISSEMENTS REELS					
BUDGET	BUDGET 2021	Réalisé 2021	DEMANDES 2022 + REPORTS	Emprunt 2022 nécessaire	Capital 2022 remboursé
BA 02 - EAU DSP	12 140 723,81	5 749 606,53	8 132 630,42	2 664 188,56	4 172 000,00
BA 03 - ASST DSP	18 268 187,87	9 302 681,83	10 889 686,17	7 313 693,71	4 493 000,00
BA 04 - EAU REGIE	5 575 109,64	3 150 811,15	4 350 020,95	2 499 322,09	849 000,00
BA 05 - ASST REGIE	4 683 426,29	2 084 767,81	3 126 156,55	1 224 692,44	1 516 000,00
BA 06 - DECHETS	5 243 965,19	3 690 887,10	6 629 147,14	312 249,54	1 219 000,00
BA 07 - TRANSPORT	3 263 952,21	205 386,85	2 951 547,27		1 852 962,88
BA 08 - ZONES ECO	5 368 594,86	4 537 015,82	6 617 951,00	3 646 333,85	5 701 000,00
BA 09 - ZONES IMMO	3 760 662,62	69 284,57	1 089 412,39		2 541 000,00
BA 10 - HABITAT	10 454,00	10 454,00	371 000,00		
BA 11 - GEMAPI	10 945 632,86	9 454 322,63	5 800 503,26		
BA 12 - CRR	770 148,36	382 296,91	508 908,90		185 000,00
TOTAL BUDGETS ANNEXES	70 030 857,71	38 637 515,20	50 466 964,05	17 660 480,19	22 528 962,88
TOTAL TOUS BUDGETS	171 291 713,36	95 996 005,84	141 513 742,59	62 802 640,29	44 628 962,88

Données provisoires au 14/01/2022

LA COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE

BILAN DE L'EXERCICE 2021 POUR LA COMMUNE (Budget principal)

L'année 2021 a été quelque peu perturbée en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Certes, l'impact n'a pas été aussi fort qu'en 2020 mais les conséquences de cette crise se font ressentir sur les ressources espérées de la commune, notamment au chapitre 75 avec les locations de salles communales qui ont été inexistantes en 2021, et certaines dépenses toujours aussi importantes en particulier sur le nettoyage et la désinfection des locaux scolaires qui représentent à elles seules 40 000 € sur le budget communal. Certes, la fermeture des salles communales et l'annulation des événements festifs ont contribué à réduire les frais d'entretien et d'énergie sur les bâtiments, les dépenses sur les comptes Fêtes et cérémonies, Réceptions...

Globalement, l'autofinancement prévu au moment du BP 2021 était de 500 325 €. A la clôture des résultats 2021, l'autofinancement dégagé est de 551 758.80 €.

Fonctionnement

Les recettes

Les recettes de fonctionnement connaissent en 2021 une diminution de 1.16 % par rapport à l'exercice 2020, due principalement à la diminution de ressources au chap 73 (- 100 000 € de reversement d'attribution de compensation exceptionnelle en 2020). On note également une perte de revenus sur les chapitres 013 (remboursements du personnel) et 75 (autres produits de gestion courante). Ces pertes de ressources sont compensées en partie par une augmentation du chap. 70 (produits des services). **Pour 2022**, on prévoit une augmentation de 1.25% des recettes globales. A noter, la diminution de plus de 20 % du chap. 75 (autres produits de gestion courante), ce dernier chapitre ayant déjà connu une baisse importante en 2020.

Les dépenses

S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement : elles ont été globalement maîtrisées en 2021 notamment les chapitres 011 – Charges à caractère général et 012 – Charges de personnel. Le chapitre 66 correspondant aux intérêts d'emprunts est en diminution / 2020 de près de 10 %. Seul le chapitre 65 – charges de gestion courante connaît une forte hausse / au réalisé 2020 (+ 21%) mais cela s'explique par la subvention à l'association Fêtes et Culture qui n'avait pas été versée en 2020 (confinement Covid-19).

Le chapitre 011 – Charges générales : avec seulement 0.62 % d'augmentation par rapport à 2020. La prévision du chapitre 011 s'établissait à 816 500 € pour un réalisé au 31/12/2021 de 800 137 € (soit 98%).

Le chapitre 012 – Personnel : augmentation de 1.78 % de 2021 /2020 :
1 563 900 € au BP 2021 pour 1 547 787 € de réalisations au 31/12/2021 (soit 99 %).

Le chapitre 65 – Subventions et participations : + 21 % / 2020 - Crédits déjà augmentés au moment du vote du BP notamment au niveau de la subvention versée à l'Association Fêtes et Culture (5 000 € seulement versés en 2020 du fait de l'annulation des festivités en raison de la Covid-19). 193 500 € votés pour 178 757 € réalisés (soit 92.4%) – La subvention du MAE (10 000 €) a été versée à Say au titre de la coopération décentralisée ; celle de l'Agence de l'Eau n'a pas été versée en 2021 les travaux du forage n'étant pas terminés.

Investissement :

Les recettes

Le taux de réalisation des recettes d'investissement (hors chap 040) est de 52.3 %.

Les recettes à analyser sont constituées principalement des comptes 10 (dotations, fonds et réserves), 13 (subventions d'investissement) :

Le compte 10 affiche un taux de réalisation de 94 % contre 88.4 % en 2020.

On trouve dans ce chapitre le FCTVA attendu pur un montant estimé à 192 000 € (sur les dépenses 2019) mais versé à hauteur de 186 048 € car certaines dépenses d'investissement n'ont pas été retenues par les services de l'Etat comme le renforcement du réseau Tél Cami del terra Vert et Rue Ferdinand José (dépense TTC de 23 187 €).

Figurent également les fonds de concours versés par PMM avec un taux de réalisation de 65.2 %.

Le compte 13 -subventions- (hors opération CTM dont les subventions n'ont pas été rentrées sur l'ex. 2021) affiche quant à lui un taux de réalisation de 36.8 %.

Les cessions prévues au BP 2021 ont été réalisées :

- la vente du terrain Rue de la Tramontane pour 126 000 € ;
- la revente du hangar Arterris pour un montant de 100 000 € (identique à l'achat) comme la Commune s'y était engagée
- la reprise de l'ancien tracteur broyeur pour un montant de 35 400 €

Les dépenses

Après une baisse des dépenses d'investissement en 2020, entre période électorale et crise sanitaire qui ont perturbé la réalisation de travaux sur toute l'année, on note une augmentation du taux de réalisation des dépenses d'équipement en 2021 (67.5 % contre 40 % seulement en 2020 et 59 % en 2019).

Les principales opérations réalisées : *(restes à réaliser de certaines opérations reportés sur BP 2022)*

- Travaux de rénovation énergétique et de remise à niveau de la halle des sports (trav terminés)
- Aire de loisirs des Bardères (travaux en cours de finalisation)
- Construction du centre technique municipal (travaux non achevés – Manque extérieurs + équipement mobilier /matériel)
- Réfection toiture et façade maison 42 Av de la République (Fons) – Travaux terminés
- Travaux de réfection voirie Rue Portal d'Amont (réseaux secs : budget communal) : trav. terminés
- Remise en état du logement sis 14 Rue Pau Berga (Gutierrez) : travaux non terminés

LES RESULTATS 2021

COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE **EXERCICE 2021**

(Conforme au compte de gestion du trésorier)

FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE :	2 979 073.22
RECETTES DE L'EXERCICE :	<u>3 530 832.02</u>
EXCEDENT DE L'EXERCICE :	551 758.80
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	<u>25 000.00</u>
<u>EXCEDENT DE L'EXERCICE :</u>	576 758.80

INVESTISSEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE :	2 299 130.31
RECETTES DE L'EXERCICE :	<u>1 717 044.88</u>
DEFICIT DE L'EXERCICE :	- 582 085.43
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE :	<u>128 010.69</u>
<u>DEFICIT DE L'EXERCICE :</u>	- 454 074.74

<u>RESTES A REALISER DEPENSES :</u>	890 727.00
<u>RESTES A REALISER RECETTES :</u>	<u>812 645.00</u>
	- 78 082.00

Besoin de financement Invest : - 454 074.74 - 78 082 = - 532 156.74

B .P. 2022

002 – **Excédent de fonctionnement reporté :** 25 000.00

1068 – **Affectation résultat de fonctionnement** (576 758.80 - 25 000) : **551 758.80**

001 – **Déficit d'investissement reporté :** - 454 074.74

Solde Restes à Réaliser - **78 082.00**

Reste non affecté pour BP 2022 (Investissement) :

19 602.06 €

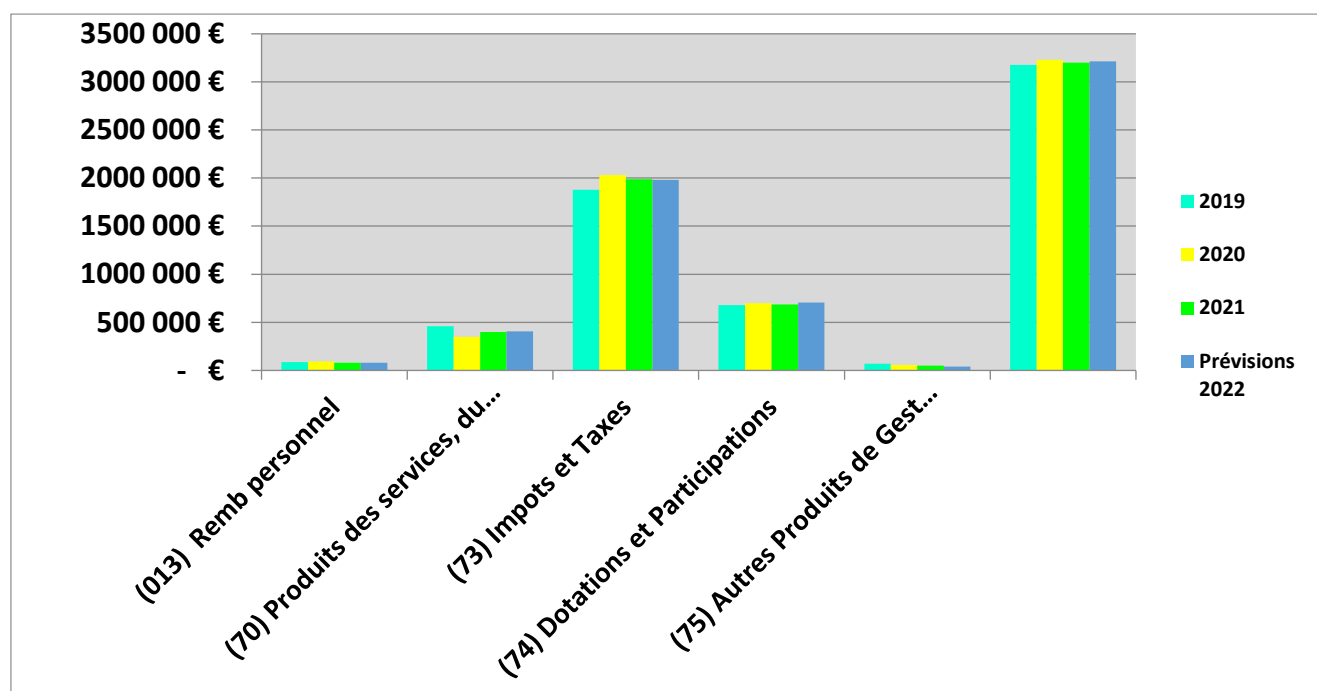
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes de fonctionnement connaissent en 2021 une diminution de près de 1.2 % par rapport à l'exercice 2020, due principalement à une baisse significative du chap. 013 – Remboursements du personnel (nouveau contrat assurance : plus de remboursement de maladies ordinaires). Le chap. 75 est en baisse également : locations (cabinets médicaux, locations de salles communales). Augmentation du chap. 70 par rapport à 2020 concernant notamment les services péri et extrascolaires qui ont retrouvé un fonctionnement quasi-normal ; l'année 2020 ayant été fortement marquée par le confinement général lié à la crise sanitaire Covid.19.

Pour 2022, augmentation de 1.25 % des recettes globales. Faible augmentation du chapitre 73 car malgré une revalorisation des bases d'imposition de 3.40 en 2022, nous avons, **pour la première année reçu des pénalités de l'Etat (32 133 €) pour non atteinte du taux légal de réalisation de logements sociaux (25%).** Ces pénalités vont être retenues sur le produit de la fiscalité. Diminution importante du chap. 75 (- 20%) dans lequel sont imputées les locations (diminution de 10 000 € correspondant à la baisse significative des loyers demandée par les médecins pour leur cabinet au centre médical. Une baisse de 15 % a déjà été enregistrée en 2021 par rapport à l'année 2020).

EVOLUTION PRINCIPALES RECETTES FONCTIONNEMENT 2019 A 2022 (en euros) (Hors produits exceptionnels - cessions, opérat d'ordre)

COMPTES	2019	2020	2021	2021/20	Prévisions 2022	2022/2021
(013) Remb personnel	86 819 €	93 049 €	73 410 €	-21,11%	79 800 €	8,70%
(70) Produits des services, du domaine	459 025 €	350 969 €	400 320 €	14,06%	406 500 €	1,54%
(73) Impots et Taxes	1 877 600 €	2 029 647 €	1 985 779 €	-2,16%	2 000 031 €	0,72%
(74) Dotations et Participations	680 244 €	698 304 €	683 990 €	-2,05%	707 000 €	3,36%
(75) Autres Produits de Gest (Locat)	70 261 €	57 389 €	48 442 €	-15,59%	38 500 €	-20,52%
TOTAL	3 173 949 €	3 229 358 €	3 191 940 €	-1,16%	3 231 831 €	1,25%



Analyse / Chapitres :

Chapitre 70 :

Augmentation de 14 % par rapport à 2020 sur le chapitre 70 (70632, 7067 et 70688) qui s'explique par une reprise du fonctionnement habituel des services périscolaires et extrascolaires (confinement en 2020).

Chapitre 73 :

73111 : Fiscalité directe locale : + 22 392 € / 2020 (sans augmentation des taux d'imposition) revalorisation des bases d'imposition de 0.2 seulement en 2021

73211 : - 102 305 € / réalisé 2020 (AC exceptionnelle)

7381 : Droits de mutations : montant réalisé identique à 2020 (+ 19 400 € / BP 2021)

7388 : Taxe de 6 % sur les terrains devenus constructibles : montant identique aux prévisions budgétaires (nous avons anticipé une baisse de plus 50% de la recette de 2020)

Chapitre 74 : La dotation globale de fonctionnement (DGF) : qui comprend trois composantes, constitue la plus importante contribution de l'État aux collectivités.

Réalisé 2021 :

Dotation forfaitaire : 259 391 € soit + 6 131 € (253 260 € en 2020)

Dotation nationale de péréquation : 83 303 € soit - 4 874 € (88 177 € en 2020)

Dotation de solidarité rurale : 167 996 € soit + 18 094 € (149 902 € en 2020)

Soit au total + 19 351 € / 2020 + 3,94 %/2020

Compte 7478 : Participation de la Caisse d'Allocations familiale (CAF) pour les services péri et extra scolaires. La subvention de l'Agence de l'Eau pour 13 596 € prévue au BP 2021 n'a pas été versée, elle est à inscrire au BP 2022.

Chapitre 75

752 : Diminution importante / 2020 qui s'explique principalement par la baisse significative des loyers des cabinets médicaux du centre médical.

Pour 2022 :

Il convient d'être prudents sur la prévision de certaines recettes dont les montants ne sont pas notifiés et très difficilement estimables (chap. 73 et 74). Globalement, les prévisions budgétaires laissent présager une légère augmentation de 1.25 % par rapport au réalisé 2021 : les dotations de l'Etat 2022 et la fiscalité 2022 ne sont pas connues (fin mars) ; on peut espérer que les recettes prévues au stade du DOB puissent être augmentées d'ici le vote du BP 2022 en avril prochain.

013 – Remboursement du personnel : 4 800 € de remboursement exceptionnel Urssaf sur l'indemnité inflation versée en janvier 2022 – 2 agents actuellement en arrêt de longue maladie (remboursement intégral maintenu par l'ancienne assurance (Smacl) - Plus de remboursements sur congés de maladie ordinaire – Départ d'un agent contractuel en retraite bénéficiant d'un contrat aidé par l'Etat et fin de contrat aidé pour un agent dont le contrat va être reconduit mais sans aide de l'Etat.

70 - Produits des services, ventes : Légère augmentation de la prévision budgétaire 2021 concernant les services péri et extra scolaires (cantine, garderies, mercredis et accueil de loisirs).

73 – Impôts et taxes :

73211 : Attribution de compensation versée par PMM (compte 73211), il y a lieu de réviser le montant à la baisse pour 2022 et d'inscrire 43 236 € (2 304 annuité emprunt financement PPI voirie),

73212 : 7 750 € : Reconduction du montant de la dotation de solidarité communautaire 2021 -

7381 : La taxe additionnelle aux droits de mutation ainsi que la taxe portant sur les terrains devenus constructibles (compte 7388) sont en forte progression depuis 2016 eu égard au développement de l'urbanisation de la commune (189 304 € en 2020 - 130 669 € en 2019 - 134 249 € en 2018 - 132 484 € en 2017 – 158 840 € en 2016 – 72 108 € en 2015). En 2021 le réalisé sur ces deux comptes est de 149 637 €, diminution qui avait été anticipée au BP 2021. Il est difficile d'estimer ces recettes, il est proposé pour 2022 de reconduire les montants réalisés sur l'exercice 2021.

La fiscalité directe locale : Etat 1259 non communiqué à ce jour (fin mars)–Bases prévisionnelles 2022

73111 : **Prélèvement de 32 133 € sur nos recettes fiscales 2022 (pénalités de l'Etat – Loi SRU)**

Il n'est pas prévu pour 2022 d'augmentation de taux de la fiscalité.

Après une hausse de 0,2 % en 2021, le coefficient de revalorisation des bases d'imposition, hors locaux professionnels, a été fixée pour 2022 à 3.40 pour la taxe foncière. Pas de revalorisation des bases pour la TH jusqu'en 2023 (pour les personnes encore assujetties à la taxe d'habitation).

Chap. 74 : augmentation du chapitre de 3.3 % / réalisé 2020 – Subvention de l'Agence de l'Eau pour le forage de Say (Niger) inscrite pour 13 596 € – Montants des dotations de l'Etat estimés - En attente de la notification.

75 – Autres produits de gestion courante :

752 : Baisse de 10 000 € des recettes / 2020 : forte diminution des loyers des cabinets médicaux.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement laissent apparaître en 2021 une augmentation de 2.3 % par rapport au réalisé de l'année 2020. Il s'agit principalement du chapitre 65 qui a augmenté de 21 % mais qui correspond au compte 6574 – Subventions – puisqu'en 2020, année du confinement, plus de 30 000 € n'ont pas été versés à l'Association Fêtes et Culture – Une diminution de près de 10% également du chapitre 66 – Intérêts des emprunts, liée à l'extinction de la dette.

EVOLUTION DEPENSES FONCTIONNEMENT 2019 A 2022 (en euros)

(Hors charges exceptionnelles, cessions – opérat. d'ordre)

COMPTES	2019	2020	2021	2021/2020	Prévisions 2022	2022 / Réal 2021
(011) Charges Générales	792 324	795 238	800 137	0,62%	816 000	1,98%
(012) Charges de Personnel	1 482 794	1 520 715	1 547 788	1,78%	1 580 620	2,12%
(065) Indemn/Particip/ Subvent	181 064	147 380	178 757	21,29%	191 061	6,88%
(066) Charges Financ (Intérêts)	56 944	48 907	44 145	-9,74%	38 840	-12,02%
TOTAL	2 513 126	2 512 240	2 570 827	2,33%	2 626 521	2,17%

Charges de personnel : Il faut tenir compte des remboursements du personnel en recettes de fonct.. (compte 6419 qui viennent atténuer la dépense.

La charge nette de personnel est donc ramenée pour 2021 à : 1 474 377 € soit 57 % des dépenses de fonctionnement (hors chap. 042 opérations d'ordre).

Pour 2022 : l'augmentation réelle par rapport à 2020 est de 1.8 % et non 2.12% car l'indemnité inflation pèse pour 4 800 € sur les dépenses de personnel mais elle est remboursée par l'Urssaf en recettes de fonct. chap.013.

011 – Charges à caractère général :

Pour 2022 :

011 – Charges générales : Bien maîtrisés durant l'année 2021, une augmentation de 2 % paraît à minima nécessaire par rapport au réalisé 2021 notamment face à l'augmentation sensible des coûts des matières premières et de l'énergie ainsi qu'à l'incertitude du contexte économique actuel.

Augmentation des comptes :

60612 – Energie – Electricité :+ 4 700 €

60613 : chauffage urbain : + 1 500 €

60622 : Carburants : + 2 800 €

Le compte 60611 - Eau et assainissement : a été également augmenté (+ 2 500 €) car les factures d'eau incluent à présent l'ensemble des bâtiments communaux.

60623 : Alimentation : + 5 500 € principalement restaurant scolaire

611 - contrat et prestations de services : + 5 400 € contrat d'adressage La Poste (mise à jour adresses nouvelles rues).

6156 - Maintenance : + 6 000 € (4 500 € maintenance vidéoprotection / 1 500 € maintenance copieur supplémentaire mairie (dématérialisation urbanisme) et nouveau panneau d'affichage numérique.

6232 – Fêtes et cérémonie : + 11 000 € (depuis 2 ans les crédits avaient été fortement réduits (Covid)

6257 – Réceptions : + 3 000 €

637 – Autr. impôts, taxes : + 6 500 € Asa Canal de Pézilla (taxe 2021 réglée début 2022 + taxe 2022)

Les crédits de certains comptes sont diminués, compte tenu du caractère exceptionnel de certaines dépenses en 2021, portant notamment sur l'élagage ou l'abattage d'arbres (près de 25 000 € réalisés en 2021) :

61521 - Entretien sur terrains : - 14 000 €

615232 – Entretien sur réseaux : - 8 000 €

6184 - Formations : - 3 700 € (coût supplémentaire exceptionnel en 2021: formation directrice ALSH)

6262 : Frais de télécom (nouvel opérateur : Bouygues) : - 5 000 €

012 – Charges de personnel :

Augmentation globale de 2.12%, en réalité 1.8 % car l'indemnité inflation a été versée en janvier 2022 pour un montant de 4 800 € mais elle est remboursée par l'Urssaf – compte 6459 en recettes de fonctionnement.

64111 – Personnel permanent : pas de changement majeur pour cette année 2022.

Il faut tenir compte toutefois de la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C (*décret n°2021-1818 du 24 décembre 2021*) et de l'augmentation du SMIC au 1er octobre 2021 (*effet report en 2022 pour 9/12ème*) et hausse du minimum de traitement (indice majoré 343).

Augmentation du compte 64131 – Personnel contractuel car le contrat aidé par l'Etat (CAE) d'un agent contractuel prend fin au 1^{er} mai ; le contrat sera renouvelé mais sans aide de l'Etat, il sera donc imputé sur ce compte 64131 et non plus au 64168 – Un CDD a été embauché en juin 2021 pour les serv administratifs de la mairie, pour le BP il convient de prévoir le coût de cet agent sur l'année 2022.

64168 (CAE) : il est prévu l'embauche d'une personne supplémentaire en CDD pour pallier le départ en retraite d'un agent en juin (actuellement en contrat aidé) –

Fin de contrat aidé pour un agent contractuel en mai (vu au paragraphe précédent).

Globalement, le compte 64131 est en augmentation de 19 000 € et le compte 64168 – Emplois aidés est en diminution de 25 500 € -

65 – Autres charges de gestion courante / Subventions : augmentation du chapitre/ réalisé 2021 due principalement au 6574 – Subventions. Pour l'heure, il est proposé de reconduire le montant des subventions prévu au BP 2021 (20 000 pour l'Assoc. Fêtes et Culture). Sont comptées les subventions du MAE et de l'Agence de l'Eau pour la coopération décentralisée (Agence de l'Eau - 13 596 € prévus en recettes) – La subvention de l'Agence de l'Eau qui n'a pas été versée en 2021 (forage de Say non terminé en 2021) est reconduite pour un montant de 13 596 € ce qui explique l'écart au chapitre 65 entre le réalisé 2021 et la prévision 2022.

On trouve dans ce chapitre également les participations et les indemnités élus.

66 – Charges financières : baisse des intérêts d'emprunts / 2021 : - 7 472 € au 66111 (déjà - 3 805 € en 2021) –

67 – Charges exceptionnelles : 6 500 € dont 5 216 € correspondant à l'annulation pour l'année 2016 de la part correspondant aux charges réclamées au titre de la voirie (non prise en compte par le trésor public – convention signée en 2017 entre la Commune et Perpignan Méditerranée Métropole) –

EVOLUTION FONCTIONNEMENT DEPENSES / RECETTES - 2021 / 2020								
DEPENSES								
CHAPITRES	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021						
	REALISE	PREVU BP 2021	BP + DM	REALISE	% DE REALISATION	+ / - Réalisé 2021/2020		
					en %	en Euros	en %	
TOTAUX	2 512 240 €	2 590 263 €	2 620 213 €	2 570 827 €	98,12%	58 587 €	2,33%	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	795 238 €	786 550 €	816 500 €	800 137 €	98,00%	4 899 €	0,62%
012	CHARGES DE PERSONNEL/FRAIS ASSIM	1 520 715 €	1 563 900 €	1 563 900 €	1 547 788 €	98,97%	27 073 €	1,78%
65	AUTRES CHARGES DE GEST COURANTE	147 380 €	193 500 €	193 500 €	178 757 €	92,38%	31 377 €	21,29%
66	CHARGE FINANCIERES	48 907 €	46 313 €	46 313 €	44 145 €	95,32%	4 761 €	-9,74%
RECETTES								
CHAPITRES	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021						
	REALISE	PREVU BP 2021	BP + DM	REALISE	% DE REALISATION	+ / - Réalisé 2021/2020		
					en %	en Euros	en %	
TOTAUX	3 229 358 €	3 118 055 €	3 148 005 €	3 191 940 €	101,40%	- 37 418 €	-1,16%	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	93 049 €	56 000 €	56 000 €	73 410 €	131,09%	- 19 639 €	-21,11%
70	PRODUITS DES SERV, DU DOMAINE, ...	350 969 €	387 700 €	387 700 €	400 320 €	103,26%	49 351 €	14,06%
73	IMPOTS ET TAXES	2 029 647 €	1 944 892 €	1 944 892 €	1 985 779 €	102,10%	- 43 868 €	-2,16%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	698 304 €	676 463 €	706 413 €	683 990 €	96,83%	- 14 315 €	-2,05%
75	AUTRES PRODUITS DE GEST COURANTE	57 389 €	53 000 €	53 000 €	48 442 €	91,40%	- 8 947 €	-15,59%
ANALYSE DU CHAPITRE 70 :								
70632	Point Jeunes	9 533 €	4 500 €	4 500 €	6 487 €	144,16%	- 3 046 €	-31,95%
7067	Cantine / Garderies Mat / Prim	125 820 €	165 000 €	165 000 €	182 697 €	110,73%	56 877 €	45,20%
70688	Accueil de loisirs Mater / Prim	28 911 €	32 000 €	32 000 €	29 569 €	92,40%	658 €	2,28%
70846	Rembours mises à dispo pers (PMM)	36 939 €	38 000 €	38 000 €	35 164 €	92,54%	- 1 775 €	-4,81%
70878	Rembours frais par d'autres redevables	137 159 €	136 000 €	136 000 €	134 437 €	98,85%	- 2 722 €	-1,98%
023	AUTOFINANCEMENT	684 049 €	500 325 €	551 759 €				
002	RESULTAT DE FONCTIONN. REPORTE	25 000 €	25 000 €	25 000 €				

dont 100 000 except AC

EPARGNE DE GESTION (Produits – charges de fonct) =	551 759 €
Intérêts de la dette :	43 312 €
SOIT EPARGNE BRUTE (Epargne de gestion – intérêts)	508 447 €
Capital de la dette :	228 527 €
SOIT EPARGNE NETTE (Epargne de gest – intér et capital) =	279 920 €

(Source : compte administratif - budget principal (provisoire pour 2021))

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Elles sont constituées principalement des ressources propres comme le FCTVA, les fonds de concours, la taxe d'aménagement, les subventions.
 S'ajoutent à cela les dotations aux amortissements, et l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année N-1.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL (détail des comptes en annexe)

LIBELLES COMPTES	Prévu	Réalisé	% Réalisé
RECETTES			
024 - Produits des cessions d'immobilisations	255 500,00 €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 042,19 €	394 198,59 €	
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	1 107 626,91 €	1 040 787,71 €	93,97%
13 - Subventions d'investissement	648 066,31 €	205 857,05 €	31,76%
27 - Autres immobilis. financ (avance Assoc Aide à Dom + EPFL)	10 000,00 €	9 333,33 €	93,33%
Opération 991 - CTM			
13 - Subventions d'investissement Département	150 000,00 €	- €	0,00%
13 - Subventions d'investissement Etat (DETR 2021)	262 675,00 €	- €	0,00%
Opération 996 - Ecoles / Locaux péri/extrascolaires			
13 - Subvent Etat (Plan de relance - Acquisit écrans numériques)	26 036,90 €	- €	0,00%
13 - Subvent Etat (Solde DETR 2019 - 6e classe maternelle)	66 469,00 €	66 868,20 €	0,60%
TOTAL EXERCICE (Hors 021)	2 598 416,31 €	1 717 044,88 €	66,08%
021 - Autofinancement prévu	500 325,00 €		
TOTAL RECETTES INVEST DE L'EXERCICE	3 098 741,31 €	1 717 044,88 €	
001 Excédent d'investissement reporté	128 010,69 €	128 010,69 €	
TOTAL RECETTES INVEST CA 2021	3 226 752,00 €	1 845 055,57 €	57,18%

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL (détail des comptes en annexe)

Les dépenses totales d'investissement s'établissent pour l'exercice 2021 à 2 299 130 €. Si l'on déduit les opérations d'ordre (Chap 040) et le remboursement en capital des emprunts (chap 16 et 27), le montant réalisé est de 1 990 130 €, soit un taux de réalisation de 67.5 %. Ces dépenses sont constituées principalement des dépenses d'équipement (chap. 20, 204, 21 et 23). En 2020, le taux de réalisation/prévisions des dépenses d'équipement était seulement de 40 % (Covid). Il était de 59 % en 2019 et de 53 % en 2018.

LIBELLES COMPTES	Prévu	Réalisé	% Réalisé
DEPENSES	En €	En €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 715,00 €	62 782,25 €	264,74%
16 - Emprunts (remboursement capital)	229 553,00 €	229 552,47 €	100,00%
20 - Immobilisations incorporelles	31 163,00 €	29 727,81 €	95,39%
204 - Subventions d'équipement versées	14 726,00 €	11 115,87 €	75,48%
21 - Immobilisations corporelles	734 545,00 €	505 484,15 €	68,82%
23 - Immobilisations en cours (Travaux)	1 044 489,00 €	764 504,80 €	73,19%
27 - Autres immobilisations financières (EPFL PM)	28 364,00 €	16 666,67 €	58,76%
Opération 991 - CTM			
23 - Immobilisations en cours	938 667,00 €	518 162,18 €	55,20%
Opération 992 - Centre Interp CELLERES			
23 - Immobilisations en cours	70 000,00 €	61 997,95 €	88,57%
Opération 993 - Centre Médical			
21 - Immobilisations corporelles	5 000,00 €	0,00 €	0,00%
23 - Immobilisations en cours	930,00 €	0,00 €	0,00%
Opération 995 - Médiathèque / Place Foixet			
21 - Immobilisations corporelles	7 000,00 €	6 644,05 €	94,92%
23 - Immobilisations en cours	3 000,00 €	0,00 €	
Opération 996 - Ecoles / Locaux péri et extrascolaires			
21 - Immobilisations corporelles	60 600,00 €	59 379,03 €	97,99%
23 - Immobilisations en cours	35 000,00 €	33 113,08 €	94,61%
TOTAL DEPENSES EXERCICE	3 226 752,00 €	2 299 130,31 €	71,25%
001 - Reprise solde d'exécution investiss reporté (N-1) - Déficit			
TOTAL DEPENSES INVEST CA 2021	3 226 752,00 €	2 299 130,31 €	71,25%

Les restes à réaliser (report sur BP 2021) détail en annexe

Dépenses 2021

CHAPITRE	NATURE	MONTANT
20	2031	1 435,00 €
204	2041512	630,00 €
	20422	1 500,00 €
21	2111	35 000,00 €
	2128	13 000,00 €
	21316	28 000,00 €
	2138	40 000,00 €
	21533	40 000,00 €
	21538	7 960,00 €
	2158	5 000,00 €
	2188	2 300,00 €
23	2313	83 400,00 €
	2315	197 000,00 €
991 - CTM		
23	2313-991	420 500,00 €
992 - CENTRE CELLERA		
23	2313-992	8 002,00 €
993 - CENTRE MEDICAL		
21	2135-993	4 000,00 €
995 - MEDIATHEQUE		
21	2188-995	1 000,00 €
996 - ECOLES		
21	2184-996	2 000,00 €
TOTAL		890 727,00 €

Recettes 2021

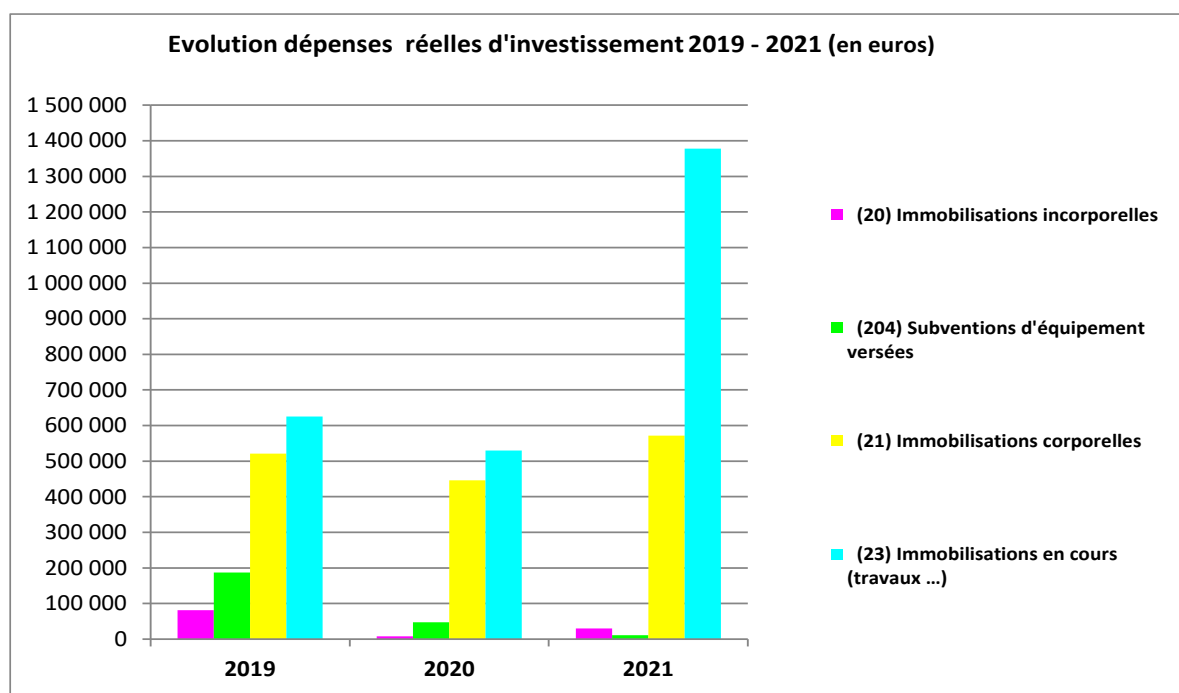
CHAPITRE	NATURE	MONTANT
10	10228	64 525,00 €
13	1321	100 000,00 €
	1322	74 336,00 €
	1323	42 807,00 €
	13241	177 165,00 €
991 - CTM		
	1323-991	150 000,00 €
	1341-991	175 098,00 €
996 - ECOLES		
	1321-996	24 714,00 €
27	274	4 000,00 €
TOTAL		812 645,00 €
SOLDE RESTES A REALISER	-	78 082,00 €

EVOLUTION DEPENSES D'EQUIPEMENT (INVESTISSEMENT) 2019 A 2021

COMPTES	2019	2020	2021	2020 €/ Hab
(20) Immobilisations incorporelles	81 324	7 630	29 728	2 €
(204) Subventions d'équipement versées	186 809	47 190	11 116	13 €
(21) Immobilisations corporelles	521 223	445 787	571 507	120 €
(23) Immobilisations en cours (travaux ...)	625 242	529 778	1 377 778	143 €
TOTAL	1 414 598	1 030 385	1 990 129	277 €

Source : les comptes des collectivités locales 2020

TOTAL DEPENSES D EQUIPEMENT	Montants	€/ Hab	Moy strate 3 500 - 5 000 Hbts
2020 (3 715 Hab)	1 030 385	277 €	302 €
2021 (3 791 Hab)	1 990 129	525 €	



EVOLUTION RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019 A 2021

(Hors emprunt et 1068)

COMPTES	2019	2020	2021	2020 €/ Hab	Moy strate 3 500- 5 000 Hab
Taxe d'aménagement		44 000	49 728	12 €	18 €
FCTVA	129 000	209 000	186 048	56 €	45 €
(13) Subventions d'investissement	405 000	279 000	272 725	75 €	70 €
	534 000	532 000	508 501		

Source : les comptes collectivités locales 2020

LES INVESTISSEMENTS 2022

La première ébauche 2022 fait apparaître un montant prévisionnel en dépenses et recettes de près de 3 100 000 € TTC (hors reprise du résultat 2021).

Compte tenu du programme de travaux, du désendettement de la commune et du contexte économique actuel, il paraît opportun de réaliser un emprunt sur l'exercice 2021 avant que les taux d'intérêt ne repartent à la hausse.

Sur les grandes opérations, il est nécessaire de terminer le centre technique municipal et l'aire de loisirs des Bardères – Les travaux de rénovation énergétique de la maison des services et des associations doit connaître un début d'exécution rapidement afin de satisfaire aux conditions d'octroi de la subvention de l'Etat obtenue dans le cadre du plan de relance et la salle de convivialité est également prévue sur l'exercice 2022. Outre ces opérations phares, d'autres dépenses d'équipement importantes sont également prévues : la vidéoprotection, les toilettes publiques à la Place Foixet, la remise en état du logement 46 Av de la République (Trillo), des travaux à la maison Nicolau et au garage Roca (pour 50 000 € chacun) ; le remplacement de la tondeuse dont le coût se situe aux alentours de 60 000 €. Le détail de l'ensemble des dépenses et des recettes figure dans le tableau en annexe « *Ebauche BP 2022* ».

En dépenses : (Hors opérat d'ordre)

Compte 20 24 000 €

Compte 16/27 258 070 €

Compte 21

Acquisit terrains 35 000 €

Acquisit bâti

Trav. aménag. div 581 800 €

Compte 23

Travaux 2 265 000 €

3 163 870 €

Report déficit 2021 **454 075 €**

3 617 945 €

En recettes : (Hors opérat d'ordre)

021 Autofin prévis 490 000 €

024 / 27 6 500 €

Compte 10 979 170 €

Compte 13 1 537 650 € (Subv 2022 espérées comprises)

3 013 320 €

Besoin financem **604 625 €**

Proposition d'emprunt sur l'exercice 2022 : 600 000 € (- 41 600 € d'annuité en 2022)

LA DETTE

Analyse

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2022 est de 1 652 846 €

8 lignes de prêts, tous à taux fixe : 6 Crédit Agricole ; 2 la Banque Postale.

100 % de la dette de la commune est classée en A1, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun emprunt dit « toxique ».

Ratio dette

Le plafond de capacité de désendettement : le ratio dette / CA (capacité d'autofinancement soit rec réelles – dép réelles).

(rec réelles = chap. 70 + 73 + 74 + 75 - dép réelles = chap. 011 + 012 + 65)

Ce ratio doit être inférieur à **12 ans** pour les communes et EPCI (loi de programmation des finances publiques 2018-2022).

Pour la commune, le ratio au 31/12/2021 est de : 2.8 ans (1 652 846 / 592 118)

DETTE (hors EPFL PM)

(Hors EPFL PM)	2019	2020	2021	2022	2020 En €/Hab Pézilla	2022 En €/Hab Pézilla	2020 Moy strate 3 500 - 5 000 Hab
Encours total dette au 01/01/N	1 871 000	1 631 000	1 881 375	1 652 846	507 €	427 €	728 €
Annuité dette	296 000	296 000	271 842	230 110	80 €	60 €	97 €

Source : Les comptes individuels des collectivités 2020 (collectivités-locales.gouv.fr)

Population 2020 : 3 715 Hab

Population 2022 : 3 867 Hab

2021 : - 24 526 d'annuités d'emprunt (60 656 € d'annuités qui tombent + 36 130 emprunt en 2020)

2022 : - 41 608 €

2023 : - 18 256 €

2024 : - 32 673 €

2025 : -

2026 : - 35 326 €

Emprunt de 500 000 € réalisé sur l'ex. 2020 (CTM) – Annuité: 36 006 € sur 15 a -Taux 1.01%

LA DETTE GARANTIE

La commune a garanti des emprunts à hauteur de 50 % de l'annuité pour la construction de deux opérations de logements sociaux sur la commune.

Perpignan Méditerranée a également apporté une garantie d'emprunt pour les 50 % restants. Le prêteur pour l'ensemble des bailleurs sociaux est la Caisse des Dépôts et Consignations.

Caractéristiques principales :

MARCOU HABITAT
SCP HLM Lang Roussillon
11 000 CARCASSONNE

Construction de 8 logements sociaux « Le Stade » (délib CM du 04/05/2015)

4 lignes de prêts

Taux de 0.80 à 1.60 %

Durée : 38 et 48 ans

Montant garanti : 442 423.50 €

Annuité garantie (50 %) : 14 393.56 €

Construction de 11 log. sociaux (Opération « La Source » Papyloft) (délib CM du 10/10/2018)

4 lignes de prêts

Taux de 0.55 à 1.35 %

Durée : 40 et 50 ans

Montant garanti : 459 427.50 €

Annuité garantie (50 %) : 13 093.98 €

LES PORTAGES FINANCIERS – EPFL PM

(Etablissement Public Foncier Local Perpignan Méditerranée)

DETAIL PORTAGE BIENS SOLLICITES A L'EPFL PM :

<u>Année</u>	<u>Biens acquis</u>	<u>Coût</u>	<u>Durée</u>	<u>Remb capit</u>	<u>Frais</u>	<u>Durée restante</u>	<u>Capit restant dû</u>
2012	Ancien chai	250 000 €	15 a	16 667 €	500 €	6 a	100 000 €
	Cave coop vin.	507 189 €	5 a	(Revente à Bouygues Immobilier en 2016 : 517 506 €)			
2020	Mais. Siuroles	179 500 €	15 a	11 967 €	838 €	15 a	179 500 €
	rattrapage 2021 erreur EPFL			11 967 €	898 €		
2021	Imm. Laporta	308 000 €	15 a	20 534 €	1 540 €	15 a	308 000 €
2021	Mais. Comas	40 000 €	15 a	2 667 €	200 €	15 a	40 000 €
				63 802 €	3 976 €		

Les maisons Moner et Gutierrez ont été rétrocédées à la Commune en 2021.

Pour l'exercice 2022, le montant des annuités à rembourser à l'EPFL PM est de 63 802 € (compte 27 – Dépenses d'investissement) ; les frais (0.50% du capital restant dû) d'un montant de 3 976 € étant imputés en dépenses de fonctionnement – compte 6226.

L'EPFL PM a omis d'envoyer la 1^{ère} échéance de la maison Siuroles en 2021 – Il y a donc un rattrapage sur 2022 (capital et frais) – Double échéance.

LES BUDGETS ANNEXES (Mont HT)

Lotissement communal dénommé « El Vinyer », Route d'Estagel qui comprendra 10 lots à la vente et qui n'a pas encore démarré.

Sur l'exercice 2020, 9 459 € de dépenses ont été réalisées correspondant à la phase APS/Projet/Permis d'aménager ainsi qu'à la réalisation d'une notice hydraulique (Honoraires BE2T /ALBA). Sur l'exercice 2021, des frais de bornage ont été réglés pour un montant de 950 € au géomètre, M. Romero ainsi que les intérêts (664.84 €) du prêt court terme -remboursable en 2024- réalisé auprès de la Caisse Rég. du Crédit Agricole.

Pour 2022, le terrain d'assiette vient d'être acquis pour un montant de 252 600 € (soit 5 052 m² à 50 €). La consultation des entreprises en cours (attribution prochaine par la CAO et le conseil municipal) - Le prix de vente des lots a été fixé par le conseil municipal du 03/03/2022 à 220 €/m².
Le montant total de cette opération a été estimée à 675 465 € HT.

Pour 2022 : (Hors opérations d'ordre - Stocks)

Dépenses HT : 675 465 € soit reprise du déficit reporté 4 240 € / 252 600 € achat du terrain + 10 000 frais d'acte/ Travaux 387 535 € /Honoraires 18 340 €/ 2 750 € Intérêts emprunt court terme réalisé auprès du Crédit Agricole en septembre 2021.

Recettes HT : 675 465 € soit 665 465 € vente des lots / 10 000 Remboursement ENEDIS (estimé)

La zone artisanale économique de proximité (ZAE « La Branca del Mas »), située à l'entrée Ouest, d'une surface d'environ 4 100 m² comprenant 4 lots. Le montant prévisionnel de cette opération était de 217 465 € HT. Les travaux sont terminés mais non réceptionnés. En 2020, le montant des dépenses réalisé et de 150 603.98 € HT (30 354 € acquisit. terrain d'assiette de la ZAE / 107 227 € sur les travaux et 13 023 € d'honoraires maîtrise d'œuvre). Aucune vente n'a été réalisée en 2020 (obtention des permis de construire purgés de tous recours par les acheteurs avant signature acte de vente).

Sur l'exercice 2021, 51 867.74 € de travaux ont été réalisés. En recettes, 2 lots sur 4 ont été vendus au 31/12/2021.

Pour 2022 : (Hors opérations d'ordre - Stocks)

Dépenses HT : 14 000 € Solde des travaux + honoraires MO –
Une somme de 2 536.18 € a été engagée sur le BP 2022 pour ERDF – Alimentation BT.

Recettes HT : Reprise excédent reporté 66 443.60 € + 85 950 € vente des 2 lots restants (1 719 m² à 50 HT/m²).

Ce budget devrait être clôturé fin 2022.

LA PPI VOIRIE 2022 (Programmation Pluriannuelle des Investissements Voirie) Mont TTC

<u>Enveloppe 2022 en TTC:</u>	199 703
<u>Restes à réaliser 2021 :</u>	<u>59 577</u>
<u>Total enveloppe 2022</u>	259 280
Taxe d'Aménagement :	<u>17 150</u>
Soit TOTAL PPI 2022	276 430 €

Programme 2022

- **Cheminement piéton « Camps del Moli » + MO BE2T :** 178 000 €
Passerelle comprise (consultation spécifique – 60 K€)
- **Impasse du Vallespir :**
(marché à bon de commande puisque < à 50 K€ HT) 43 140 €
- **Aménagements sécurité :** 45 290 €
- **Devis à engager (reprises voirie..)** 10 000 €

TOTAL PREVU 2022 276 430 €